

## APNEISTE NIVEAU 4

### 1. ORGANISATION GENERALE

- Les sessions de Niveau 4 sont organisées à l'échelon du club ou des structures commerciales agréées, en formation continue ou sous la forme d'un examen ponctuel.
- L'ensemble des compétences 1 à 5 (voir référentiel des contenus de formation) doit se faire au sein d'une même équipe pédagogique; il n'y a pas de chronologie dans la validation des capacités constitutives des compétences, ni dans la validation globale des compétences elles-mêmes.
- Les candidats disposent d'un délai de 15 mois pour acquérir l'ensemble des 5 compétences.

### 2. CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Etre titulaire d'une licence F.F.E.S.S.M. en cours de validité.
- Être âgé de 18 ans révolus à la date de l'examen.
- Etre titulaire de la carte d'Apnéiste Niveau 3 (A3) de la F.F.E.S.S.M.
- Être en possession de la carte de RIFAA.
- Etre en possession d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'apnée établi depuis moins de 1 an, et délivré par un médecin fédéral ou titulaire du C.E.S de médecine du sport (capacité ou DU), médecin hyperbare ou médecin de la plongée.

### 3. JURY

Lorsqu'elles seront jugées satisfaisantes, chacune des compétences (de 1 à 5) devront être signées par au minimum un Moniteur-Entraîneur Fédéral Apnée Premier degré et un Moniteur-Entraîneur Fédéral Apnée Deuxième degré, titulaires de la licence fédérale en cours de validité.

### 4. DELIVRANCE DU BREVET

- Le brevet d'Apnéiste Niveau 4 (A4) est délivré par le club sous la signature du Président.
- Le club doit enregistrer sur le site de la F.F.E.S.S.M. l'Apnéiste Niveau 4 (A4) pour délivrance de la carte.
- Les clubs sont responsables des brevets qu'ils délivrent. Ils en gardent une trace en archives.

### 5. DUPLICATA

En cas de perte, le duplicata est délivré directement par le siège de la F.F.E.S.S.M.

### 6. FORMATION ET EVALUATION

Le brevet Apnéiste Niveau 4 (A4) atteste de compétences. Les compétences ou "savoir-faire" caractéristiques de ce niveau sont les conditions minimales d'accès aux prérogatives définies par la F.F.E.S.S.M.

Autrement dit, après obtention du brevet Apnéiste Niveau 4 (A4), l'apnéiste doit évoluer et pratiquer graduellement.

Les compétences attendues sont définies par un titre générique (bandeau) qui regroupe des connaissances et des savoir-faire convergents. Ces capacités sont énumérées point par point et sont accompagnées de commentaires permettant d'en établir les limites. Des activités envisageables dans le cadre de l'acquisition des compétences sont définies.

## 7. PREROGATIVES

7.1. Pratiquer l'apnée sous toutes ses formes avec un encadrant d'apnée qualifié.

7.2. Évoluer en autonomie complète entre apnéistes niveaux 4 (A4) dans l'espace lointain (jusqu'à 40 mètres de profondeur).

7.3. En situation d'autonomie entre différents niveaux, ce sont les prérogatives de l'apnéiste du niveau inférieur qui déterminent les limites de l'espace d'évolution et d'autonomie. En présence d'un encadrant qualifié, celui-ci détermine l'organisation et les limites de l'activité.

7.4. L'Apnéiste Niveau 4 (A4) est le niveau minimum requis permettant l'accès au diplôme de Moniteur -Entraîneur Fédéral premier degré d'apnée (MEF1).

## 8. CONTENU DU CURSUS OBLIGATOIRE

### Compétence n°1 : UTILISER SON MATERIEL

Connaissances, savoir-faire et savoir-être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
- Savoir utiliser un câble de guidage.	- L'apnéiste niveau 4 doit savoir choisir, équiper et mettre en place un câble guide (profondeur adaptée, lest du guide, section du bout, ...).	- Mise en place des différents systèmes en autonomie.
- Savoir utiliser la gueuse et supports.	- L'apnéiste niveau 4 doit savoir mettre en place les moyens nécessaires à la pratique de la gueuse. - L'apnéiste niveau 4 maîtrise la sécurité et la pratique de la gueuse en lac ou mer.	
Savoir utiliser la longe et un système de contrepoids.	- L'apnéiste niveau 4 doit savoir utiliser et mettre en fonction un système de contrepoids de sécurité. - L'apnéiste niveau 4 doit savoir comment et dans quelles conditions se servir d'une longe mais aussi comment mettre en œuvre le système (sans risque de blocage, ...).	

**Compétence n°2a : CAPACITES TECHNIQUES EN SURFACE et MAÎTRISE DE LA VENTILATION**

<b>Connaissances, savoir-faire et savoir-être</b>	<b>Commentaires et limites</b>	<b>Critères de réalisation</b>
- Maîtriser la ventilation.	- L'apnéiste niveau 4 connaît les techniques de ventilation adaptées et efficaces mais aussi les effets dangereux d'une ventilation inadaptée.	- Savoir utiliser les différents volumes pulmonaires. - Savoir prendre un volume d'air optimum avant une apnée. - Au cours des séances, l'apnéiste niveau 4 ne doit pas s'hyperventiler même de façon insidieuse.
- Maîtriser la préparation à l'apnée.	- L'apnéiste niveau 4 doit connaître les méthodes de relaxation et de préparation mentale efficaces pour lui-même.	- L'apnéiste niveau 4 sait appliquer un protocole global de préparation avant l'apnée.
- Avoir la maîtrise de son apnée.	- L'apnéiste niveau 4 doit parfaitement connaître ses limites par repères de sensations physiques et / ou mentales.	- Etre capable de lister toutes les sensations internes induites lors d'une apnée et de les interpréter quant à l'évolution de celle ci (zone de confort, zone de travail, zone de difficulté).
- Savoir mettre en place une progression adaptée.	- L'apnéiste niveau 4 est capable de mettre en place une progression cohérente et maîtrisée en ayant validé chaque étape sur le plan technique, physique, tactique et mental.	- Etre capable de déterminer, pour lui-même, un objectif de façon réaliste et de proposer une stratégie adéquate et adaptée avec des étapes intermédiaires.

**Compétence n°2b : CAPACITES TECHNIQUES EN IMMERSION**

<b>Connaissances, savoir-faire et savoir-être</b>	<b>Commentaires et limites</b>	<b>Critères de réalisation</b>
- Maîtriser l'hydrodynamisme.	- L'apnéiste niveau 4 doit maîtriser l'hydrodynamisme en apnée et savoir le mettre en pratique en toutes circonstances.	- Connaissance des différentes postures en fonction de la technique (bipalmes et monopalme), de la discipline (dynamique horizontale et dynamique verticale) et en fonction de la vitesse de nage.
- Maîtriser la compensation.	- L'apnéiste niveau 4 doit maîtriser la compensation dans ses prérogatives (profondeur et disciplines).	- L'apnéiste niveau 4 sait travailler les différentes formes de compensations.
- Savoir limiter son impact sur le milieu (dégradations mécaniques, ...).	- Observer sans déranger ; limiter les contacts à ce qui peut être manipulé sans préjudice. - Respect des autres usagers, du milieu, ... - Mise en pratique des « Ecogestes ».	- Attitude et gestuelle à même de limiter les dégradations et gênes occasionnées par les évolutions en milieu naturel.

**Compétence n°3 : MAÎTRISE DE L'APNEE et CAPACITES PHYSIQUES**

Connaissances, savoir-faire et savoir-être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
- Réaliser une apnée statique.	- Faire une apnée statique de 3 minutes.	- L'apnée doit être réalisée dans l'eau en surface (avec une combinaison si nécessaire sans lest).  - L'apnée doit être réalisée avec maîtrise du protocole de sortie.
- Réaliser une apnée dynamique.	- Faire une apnée dynamique de 75 m.	- L'apnée doit être réalisée en PM(T) avec une combinaison et un lest si nécessaire.  - L'apnée doit être réalisée avec maîtrise du protocole de sortie.
- Réaliser une série d'apnées.	- Faire une série d'apnées 4 x 50m départ toutes les 2mn.	- L'apnée doit être réalisée en PM(T) avec une combinaison et un lest si nécessaire.  - L'apnée doit être réalisée avec maîtrise du protocole de sortie.
- Réaliser une apnée en profondeur.	- L'apnéiste niveau 4 doit maîtriser la profondeur de 25 m <b>en milieu naturel</b> dans les disciplines suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poids constant.</li> <li>• Gueuse largable.</li> <li>• Gueuse lourde freinée.</li> </ul>	- L'apnée doit être réalisée en PM(T) et combinaison avec un lest si nécessaire.  - L'apnée doit être réalisée avec maîtrise du protocole de sortie.

**Compétence n°4 : REACTIONS AUX SITUATIONS USUELLES ET AUTONOMIE**

Connaissances, savoir-faire et savoir-être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
- Savoir organiser la sécurité.	- En toutes circonstances, l'apnéiste niveau 4 doit savoir organiser la sécurité des activités pratiquées.	- Sur des ateliers mise en place et gestion de la sécurité pour toutes les disciplines apnée rentrant dans le champ des prérogatives de l'apnéiste niveau 4.
- Savoir assister et pratiquer un sauvetage.	- L'apnéiste niveau 4 doit être capable d'assister ou de secourir son binôme en cas de besoin (dans chaque discipline : statique, dynamique horizontale et dynamique verticale).	- Sauvetage d'un syncopé à 15 mètres en pleine eau. L'élève est évalué sur la rapidité d'intervention, la qualité de la prise au fond et l'alerte en surface.
- Etre autonome.	- L'apnéiste niveau 4 maîtrise la notion de responsabilité mutuelle de l'autonomie. - L'apnéiste niveau 4 sait mettre en œuvre son activité en respectant et protégeant l'environnement.	- Évaluations lors de mise en situation du comportement général en matière de prise en compte de la sécurité et de l'environnement. - Choix du site de pratique, de mise à l'eau, gestion des déchets, prise en compte des autres usagers, ...

**Compétence n°5 : CONNAISSANCES THEORIQUES**

Connaissances, savoir-faire et savoir-être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
- Avoir des connaissances en matière d'anatomie, physiologie et physique appliquées à la plongée libre.	- Connaissances nécessaires à la bonne compréhension des accidents.	- Évaluation orale ou par écrit au choix du jury.
- Connaître les causes, symptômes, prévention et conduite à tenir pour la totalité des accidents pouvant survenir en apnée	- L'apnéiste niveau 4 doit avoir les connaissances nécessaires pour prévenir et faire face à tous types d'accidents.	
- Avoir des connaissances succinctes sur les structures clubs et fédérales.  - Connaître les prérogatives et les responsabilités de l'apnéiste niveau 4.	- Seuls les éléments utiles à la bonne compréhension de la vie fédérale et la sensibilisation à celle-ci seront à connaître.	
- Avoir des bases en matière d'entraînement.	- Connaissances sur les méthodes d'entraînement à des fins personnelles.	
- Savoir organiser une sortie en mer.	- Météo, carte marine et matelotage.	
- Savoir organiser la sécurité en apnée.	- Dans le cadre des prérogatives et dans toutes les disciplines (apnée statique, dynamique et verticale).	
- Avoir des connaissances en matière : - D'environnement. - De biologie.	- Connaître les principes des « Ecogestes » et savoir comment les mettre en oeuvre (mise à l'eau, choix de la zone, comportement, utilisation du matériel, connaissance des autres usagers du milieu, ...).  - Connaissances sur les espèces les plus communes, compréhension du vivant.	- Expliquer sous forme de discussion les principes de prévention en matière d'environnement